

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

Le 4 septembre 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 29 août 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 23

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERRÉ Christelle,
BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT
Xavier, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique,
GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle,
MARTIN Denis, RENAULT Alexandra, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : CHERBONNIER Noël (pouvoir à MARTIN Denis), GUÉRY
Louis (pouvoir à LECOURT Sylvie), LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine (pouvoir à DELUK
– de BUYSSCHER Véronique), MOGUET Françoise (pouvoir à CLÉMOT Dany), THIBAUT
Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle)

Absents excusés : ALLARD Mickaël

Absents :

Secrétaire de Séance : DUPUIS Virginie.

DCM N° 2023 – 068 : FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal vient de décider de ne plus maintenir Mme Françoise DIARD dans ses fonctions d'adjointe au Maire. Le poste de 3^{ème} adjointe au Maire étant alors devenu vacant.

Madame Alexandra RENAULT vient d'être élue 3^{ème} adjointe au Maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités des 7 premiers adjoints avaient été, par délibération N° 2020-025 en date du 15 juin 2020, fixées à 13,20 % du montant de l'indemnité maximale déterminée par l'IB 1027/IM 830 pour la strate de population correspondant à celle de la commune (de 3500 à 9999 hab).

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier ce pourcentage et de fixer l'indemnité de Madame Alexandra RENAULT à 13,20 % de cette indemnité maximale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 3 abstentions (Mme Dany CLÉMOT + pouvoir de Mme Françoise MOGUET, Mme Françoise DIARD) 4 voix CONTRE (Mme Joëlle LETHIELLEUX + pouvoir de M. Jean-Paul THIBAUT, M. Roger DE MIEULLE, M. Xavier DE RICHEMONT) et 21 voix POUR, décide de fixer l'indemnité de Madame Alexandra RENAULT, 3^{ème} adjointe au Maire, à 13,20 % du montant de l'indemnité maximale (IB 1027/IM 830) calculée par référence au barème fixé par les articles L.2123-24 du CGCT pour la strate de population correspondant à celle de la commune (de 3500 à 9999 hab). Cette indemnité sera versée à compter de la date exécutoire de son arrêté de délégation de fonctions.

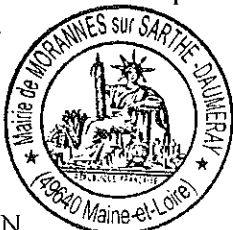
La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à M. le Trésorier de BAUGE EN ANJOU.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Marie CARDOEN.

Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20230904-DCM2023-068-DE
Date de télétransmission : 12/09/2023
Date de réception préfecture : 12/09/2023